

LE TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE CINQ, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI À LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme HERPIN-POULENAT, M. CHAMBRION, Mme BARBIER, M. CHOFFE, Adjoint, M. HELLOT, M. RAGUENEAU, Mme PAGE, M. COTILLON, Mme RUBIN-GENEVRAI, M. GARDIE, Mme ANDRIEU, M. AMEDRO.

ABSENT : M. LELEU

ABSENTS EXCUSES : M. PAILLAT, Mme SAINT-DENIS

PROCURATIONS : M. PAILLAT donne procuration à Mme PAGE

Mme SAINT-DENIS donne procuration à Mme BARBIER

SECRETAIRE : Mme BARBIER Dominique

Date de convocation : 21/09/2005

nombre de conseillers

Date d'affichage : 21/09/2005

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Le procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité et signé.

1-DECISIONS MODIFICATIVES ET SUBVENTIONS :

Subventions :

Mme le Maire explique au Conseil municipal que des virements de crédits sont nécessaires sur le fonctionnement sur certains comptes afin de pouvoir effectuer les mandatements correspondants :

Prélèvement sur article 6042 - 3897 €

Virement sur article 6574 +3897 €

OPAH Humbert 92 €

OPAH Marie 129 €

OPAH Teissier 225 €

CLSH 1392 €

Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR ET ANNULATION DE TITRES

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder à certaines écritures comptables afin d'annuler des titres pour les passer en non-valeur au compte 654 et en annulation de titres au 673 (annulation sur exercice antérieur)

Admission en non-valeur :

Cantine Lemoine Lydie : 54.90 €

Fonctionnement : prélèvement sur article 6042 : -54.90 €

Virement sur article 654 : 54.90 €

Annulation de titres :

Loyer tennis et CNP Mme SARTI : 2680.43 €

Loyer ONCFS (annulation cause double emploi) : 793.75 €

Total 3474.18 €

Fonctionnement : prélèvement sur article 6042 : -3474.18 €

Virement sur article 673 : +3474.18 €

Le conseil à l'unanimité présent ou représenté accepte cette proposition et mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2 MAISON DU TOURISME COTISATION 2005 :

Madame le Maire informe les conseillers de l'appel de cotisation 2005 de la Maison du Tourisme du Mantois qui s'élève à 400 € au lieu de 171.60 € en 2004.

Madame le Maire explique que la Maison du Tourisme du Mantois a réactualisé ses cotisations du fait de l'écart trop important qu'il y a entre les communes de la CAMY et celles de moins de 3000 habitants, de nouveaux statuts ont donc été établis.

Après discussion le Conseil municipal rejette à l'unanimité le montant de la nouvelle cotisation et demande à la Maison du Tourisme d'expliquer les avantages dont pourrait bénéficier la commune de Vétheuil au vu de cette augmentation conséquente.

3 CAF AVENANT DE MODIFICATION AUX CONTRATS TEMPS LIBRE ET ENFANCE :

Madame le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire d'intégrer d'une part, aux contrats temps libre et enfance l'organisation d'activités périscolaires (le relais cartable) qui remplace l'animation prévue initialement sur le temps de restauration et d'autre part d'intégrer au contrat temps libre le financement par subvention de l'adhésion au CLSH de Villers-en-Arthies.

Les conseillers à l'unanimité autorisent Madame le Maire à signer les avenants correspondant aux contrats pour ces activités.

4 – C.I.G. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Madame le Maire propose aux conseillers de renouveler la convention de médecine professionnelle et préventive qui concerne tout le personnel communal. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans non renouvelable.

Un forfait de 305 € annuel est applicable ainsi qu'une dépense de 47.30 € par agent. La commune de Vétheuil souhaite être rattachée au centre de visites médicales de Limay.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition, autorise Mme le maire à signer la convention et dit que les crédits sont inscrits au budget..

5 –INTERCOMMUNALITE : DESIGNATION DES DELEGUES DE COMMUNES

Madame le Maire propose dans le cadre de l'intercommunalité dont le siège se situe à La Roche-Guyon d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Les conseillers candidats sont élus à l'unanimité :

Mme Dominique HERPIN-POULENAT	déléguée titulaire
M. Cyril CHAMBRION	délégué titulaire
Mme Régine ANDRIEU	déléguée suppléante
M. Emmanuel HELLOT	délégué suppléant

6- PROJET D'UN SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE

Monsieur Chambrion explique qu'il s'agit d'un projet de création de syndicat, à l'initiative du Conseil général des Yvelines, qui aurait pour mission la protection, la restauration et la mise en valeur des paysages et de l'environnement des berges de la Seine et de l'Oise et notamment l'aménagement des berges, actions d'urgences liées à l'effondrement des berges (reconstruction), nettoyage du fleuve par un bateau nettoyeur, entretien de la végétation.

Après débat le conseil à l'unanimité donne son accord sur le principe d'adhésion à ce syndicat, sous réserve de communication de données financières.

7 DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE MAGNY-EN-VEXIN

Vu l'arrêté préfectoral du 01/02/1971 autorisant la création du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Magny-en-Vexin,

Vu la délibération du comité syndical du 5 avril 2005 demandant la dissolution du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Magny-en-Vexin à compter du 31/12/2005,

L'assemblée à l'unanimité après avoir délibéré,

Demande à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, la dissolution du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Magny-en-Vexin.

8 INSCRIPTION SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Madame le Maire fait part aux conseillers de la demande de Monsieur Jean-Marc Guyan concernant l'inscription sur le monument aux morts d'un membre de sa famille : Alphonse, Auguste Guyan qui n'a pas été inscrit à l'époque de la guerre de 1914-1918, alors que les noms de ses frères Guyan Achille et Guyan Fiacre

apparaissent sur le monument. Après recherche et consultation de l'ONAC, Mme le Maire propose donc l'inscription d'Alphonse Guyan.

Un devis concernant la gravure sous les noms existants des anciens combattants de la guerre 1914-1918 a donc été demandé à l'entreprise Criton, il s'élève à 180 €.

Le conseil à l'unanimité accepte cette demande et souhaite aussi faire graver sur la plaque commémorative de la Mairie de Vétheuil le nom de Guyan Alphonse, Auguste. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2005.

Par ailleurs, madame le Maire propose également de se renseigner auprès du P.N.R. et du cabinet Lablaude qui est chargé de la protection des monuments historiques afin de trouver une protection adéquate autour du monument aux morts.

9 EMPRUNT TENNIS

Madame le Maire rappelle aux conseillers que suite à leur accord (conseil du 10/09/2004) concernant la reconstruction des cours de tennis, le plan de financement des cours se décompose ainsi :

Coût total :	40.969 € HT
Conseil général : 45 % du montant HT :	18.436 €
D.G.E. 35 % du montant HT :	14.939. €
Commune :	8.200. €

Le reste sera financé sur fonds propres.

Madame le Maire propose d'emprunter auprès d'un organisme bancaire la somme de 8200 € ce qui représenterait des mensualités de 635 €/ pendant 15 ans.

Elle propose aussi que le tennis club participe au remboursement de cet emprunt à raison de 635 € par an sur 15 ans et de diminuer le loyer de 50 % soit : 365 €/an, l'ensemble loyer + crédit totalisant 1000 €/an.

Le Conseil à l'unanimité de ces membres présents et représentés accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à emprunter pour la reconstruction des cours de tennis la somme de 8200 € auprès d'un organisme bancaire à signer tous les documents afférents à cet emprunt et à signer le nouveau bail du tennis Club qui prendra effet à compter de 2006.

Les crédits sont inscrits au budget.

10 CONTRAT LYONNAISE AVENANT

Madame le Maire informe les conseillers de la modification d'une phrase sur l'avenant n°2 du contrat d'eau potable entre le projet soumis à la séance de juin et la version définitive. Le libellé ajouté concerne la présence de pesticides ; l'agence de l'eau consultée a indiqué que cela n'avait pas d'incidence négative.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 avec la Lyonnaise des Eaux.

11 DEMATERIALISATION DES ACTES

Ainsi qu'il avait été délibéré en 2004, la commune de Vétheuil a participé à l'expérimentation de la dématérialisation des actes en réalisant plusieurs tests. La préfecture demande que soit signée une convention avec ses services afin de procéder maintenant aux traitements réels de ces transferts électroniques.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Préfecture du Val d'Oise pour la transmission électronique des actes.

12 ZONES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Madame le Maire expose le constat fait par la commission urbanisme et les raisons qui ont conduit plusieurs conseillers à proposer une mise à l'étude d'une ZPPAUP sur Vétheuil : rénovations discutables, pauvreté des matériaux employés, avis discordants de l'ABF ... Chacun reconnaît qu'une ZPPAUP ne réglerait pas tous les problèmes rencontrés mais en résoudrait plusieurs.

Un document explicatif transmis par le chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine est distribué aux conseillers.

Cette procédure d'élaboration assez longue mais néanmoins intéressante est une démarche partenariale entre l'Etat et la commune, concrétisée par un dossier comprenant un rapport de présentation avec motifs et objectifs, un document constitué de prescriptions et recommandations qui orientent les interventions au regard du contexte général ou particulier des lieux et un document délimitant la zone. L'ensemble de ces documents n'est approuvé qu'après enquête publique et il se substitue à la servitude actuelle (loi de 1913).

Le conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à commencer la procédure de Z.P.P.A.U.P. et à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

La commission de Z.P.P.A.U.P. est composée de : Mmes Herpin-Poulenat et Page et Messieurs Hellot, Ragueneau, Gardie.

13 QUESTIONS DIVERSES

13-1 Panneau de messes :

L'évêché propose d'installer à ses frais un panneau à l'entrée du village mentionnant les jours et horaires des messes à l'Eglise de Vétheuil. Le Conseil municipal accepte cette demande.

13-2 Commission logements de l'ancienne perception :

Afin d'accompagner les travaux prévus dans l'ancienne perception, Mme le Maire propose de mettre en place une commission composée de conseillers. Les membres de la commission logement sont :
Mme Rubin-Genevray et Mme Page.

13-3 Escalier de l'église

Mme le Maire indique que les travaux prévus sont repoussés, le dossier de subvention n'ayant pas encore été examiné par la DRAC. Cependant, l'appel d'offres a déjà été ouvert, les offres sont en cours d'examen chez l'architecte des monuments historiques pour la partie techniques et chez le contrôleur financier pour la partie financière.

13-4 Epaves :

Monsieur Amedro informe que des voitures sont abandonnées et stationnent. au même endroit depuis longtemps. Le signalement en a été fait auprès de la gendarmerie.

13-5 Information boulangerie :

Un repreneur a informé la mairie de l'ouverture de la boulangerie fin août, mais aucune suite n'a été donnée. Cependant d'autres projets sont en cours d'élaboration.

13-6 Voirie :

Le Chemin aux Vaches et la Sente Bellevue étant en très mauvais état il est prévu de procéder à une réfection partielle de ces voies.

13-7 Expositions :

Monsieur Gardie informe le Conseil qu'une exposition sur Camille Doncieux et Claude Monet aura lieu à Brème (Allemagne) du 15/10/2005 au 26/02/2006 et qu'une autre exposition sur Claude Monet se déroule actuellement aux Etats-Unis à Baltimore du 15/09/2005 au 31/12/2005. Monsieur Gardie écrit un livre sur Mary Towsey qui s'intitulera "Vétheuil et son autre passion" qui sortira en avril 2006.

13-8 Concert de l'ensemble vocal "Les Ailes du Kaïros" :

Madame Rubin-Genevray informe qu'un concert de l'ensemble vocal corse aura lieu à l'Eglise de Vétheuil le dimanche 16 octobre 2005 de 17h à 18h.

13-9 Vie-Vert :

Madame Andrieu annonce que l'Association Vie-Vert est passée faire l'entretien du jardin du presbytère ainsi que du terrain du football et de la Sente Fouillard.

13-10 Réunion au P.N.R. sur la circulation des engins à moteurs :

Les conseillers présents à la réunion en font le compte rendu. Madame le Maire explique que certains engins à moteurs et notamment les quads font l'objet d'une législation particulière et qu'il sera nécessaire d'apposer des panneaux précis (n°d'arrêté) d'interdiction de circulation pour ces engins ainsi que de prévoir la fermeture de certains chemins.

13-11 Station d'épuration :

Monsieur Cotillon demande que l'appel à candidature pour trouver un bureau conseil chargé de la maîtrise d'œuvre pour la station d'épuration soit passé.

Par ailleurs, il demande de rappeler aux administrés les jours de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif, certains laissant leurs poubelles toute la semaine dehors.

13-12 Poubelles dans Vétheuil :

Madame Andrieu demande de lui indiquer tous les lieux où il semble nécessaire d'installer des poubelles fixes. Il en est déjà demandé une au lavoir, rue du Moutier.